



IDENTIFICATION

Cet agenda appartient à _____

Adresse : _____

No de téléphone : _____

No de cellulaire : _____

No de mon casier : _____

Nom de mon tuteur : _____ Groupe : _____

Nom de mon éducateur : _____

EN CAS D'URGENCE, CONTACTEZ :

Nom : _____

Lien de parenté : _____

No de téléphone: _____

No de cellulaire : _____

École du Tournant
65, montée St-Régis
St-Constant, Québec
J5A 1 X9
514-380-8899 poste 4811
Télécopieur : 450-633-0329
dutournant@csdgs.qc.ca



Règles de sanction et d'admission

RÈGLES DE SANCTION

Pour obtenir un diplôme d'études secondaires (D.E.S.)

L'élève doit accumuler un minimum de **54 unités** de la **4^e** et de la **5^e secondaire**, comprenant au moins **20 unités de la 5^e secondaire** ;

De plus, l'élève devra obligatoirement obtenir les **unités des cours suivants** :

- Un cours d'art de la 4^e secondaire
- Mathématique de la 4^e secondaire
- Histoire du Québec et du Canada de la 4^e secondaire
- Science technologie ou applications techniques et scientifiques de la 4^e secondaire
- Éthique et culture religieuse ou éducation physique et à la santé de la 5^e secondaire
- Français langue d'enseignement de la 5^e secondaire
- Anglais langue seconde de la 5^e secondaire

RÈGLES D'ADMISSION À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour être admissible au D.E.P., l'élève doit généralement répondre aux conditions suivantes :

- Détenir un diplôme d'études secondaires
- OU**
- Avoir 16 ans au 30 septembre et avoir réussi les cours suivants :
français, anglais et mathématique de la 4^e secondaire
(ou de la 3^e secondaire dans quelques programmes)

RÈGLES D'ADMISSION AUX ÉTUDES COLLÉGIALES

Pour être admis au CÉGEP, l'élève doit **détenir un diplôme d'études secondaires**.
De plus, selon le programme choisi, il devra réussir les cours préalables exigés.



Mission de l'école du Tournant

Notre mission est de favoriser le maintien de l'élève à l'école afin qu'il retrouve le goût et les moyens de s'engager dans son cheminement scolaire tout en le soutenant dans le développement de ses habiletés personnelles et sociales. Donc, en fonction de son âge, de ses capacités, de son contexte de vie personnel et de ses objectifs, l'élève terminera son parcours avec des acquis scolaires qui lui permettront de poursuivre vers la formation professionnelle, le cégep ou bien la formation aux adultes.

Une école, deux volets

Volet ateliers : Pour les élèves de 14 à 16 ans, majoritairement du 1^e cycle du secondaire. Programme offrant des cours de français, mathématique, anglais, éthique, éducation manuelle et technique et éducation physique ainsi que des ateliers de cuisine. Après le volet atelier, l'élève sera dirigé vers un programme de 2^e cycle du secondaire : la 3^e secondaire à l'école du Tournant ou la formation de métier semi-spécialisé.

Volet scolaire : Pour les élèves de 16 à 18 ans exclusivement du 2^e cycle du secondaire (3^e, 4^e ou 5^e secondaire). Programme régulier offrant plusieurs cours optionnels, permettant aux élèves d'obtenir les acquis menant vers un diplôme d'études secondaires (DES), un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou un diplôme d'études collégiales (DEC).

Valeurs privilégiées à l'école du Tournant

❖ L'engagement

- La participation active à son projet scolaire et personnel
- L'implication dans sa démarche d'orientation professionnelle
- La participation active à la vie de l'école

❖ L'ouverture aux autres

- L'effort d'intégration au milieu de vie de l'école
- Le respect des différences
- L'entraide et la solidarité

❖ La collaboration

- Les relations saines, respectueuses et harmonieuses
- La coopération avec tous les acteurs du milieu



Informations aux parents

1. Absences

Il est de la responsabilité des parents d'aviser l'école en cas d'absence de leur enfant. Veuillez communiquer avec la surveillante d'élèves, Mme Danielle Gervais au poste 5814 et mentionner le nom de votre enfant, le motif et la durée de l'absence. **Motifs reconnus par l'école pour motiver une absence** : maladie sérieuse, rendez-vous avec un spécialiste de la santé, chirurgie, accident, décès d'un proche, convocation par un tribunal.

2. Annulation des cours

La présence des élèves est requise du lundi au jeudi selon le calendrier scolaire. Dans le cas contraire, la direction de l'école vous avisera **par écrit**. En cas de mauvais temps, la fermeture des écoles de la commission scolaire sera annoncée à TVA, aux postes de radio CBF 95,1; CHAI 101,9 et sur le site WEB de la commission scolaire.

3. Changement d'adresse ou de numéro de téléphone

S.V.P. en aviser la secrétaire par écrit avec une preuve de résidence de la nouvelle adresse le plus tôt possible. Le changement au service des transports (si applicable) prendra effet environ 48h plus tard.

4. Rencontre sur rendez-vous

Il est nécessaire de prendre rendez-vous pour rencontrer un membre du personnel. Ainsi, il nous fera plaisir de vous accorder toute l'attention que vous méritez. Les heures de rendez-vous se situent entre **8 h 30 et 15 h 30**.

5. Premiers soins

En cas de blessure ou maladie, l'élève se présente au local de la surveillante. Celle-ci communiquera avec vous si l'élève n'est pas en mesure de retourner à ses cours. Lorsqu'il y a nécessité de transport en ambulance, la politique stipule que les frais encourus sont à la charge des parents ou tuteurs de l'élève.

6. Départ de l'élève

Lorsque votre enfant quitte l'école de façon définitive, veuillez en aviser la direction.



Informations aux élèves

1. Utilisation des casiers

Seul le casier qui t'est attribué par la surveillante doit être utilisé. Il doit être sécurisé en tout temps par le cadenas prêté par l'école.

2. Dîner à l'école

Des fours à micro-ondes sont mis à ta disposition. La propreté de ces équipements est l'affaire de tous et toutes. Un service de cafétéria est aussi disponible.

3. Sortie des terrains de l'école

L'élève mineur doit obtenir l'autorisation de ses parents pour avoir le privilège de sortir des limites de l'école à l'heure des pauses et du dîner. Cependant, nous t'encourageons fortement à demeurer à l'école et à participer aux activités-midi.

4. Vente et affichage

Une autorisation de la direction est nécessaire pour la vente de tout produit à l'école ainsi que pour tout type d'affichage.

5. Droit de fouille

La direction se réserve le droit d'inspecter les casiers, sacs à dos, sacs à main, etc. La Cour Suprême du Canada donne à tous les représentants de l'autorité scolaire le droit de fouille de l'individu, s'il y a des motifs raisonnables.

6. Équipe des services complémentaires à l'enseignement

▪ Conseillère d'orientation :	Véronique Patenaude	poste 8012
▪ Psychoéducatrice :	Marie-Ève Labelle	poste 8199
▪ Éducatrices :		poste 5812
	Cindy Smith	poste 4818
	Marie-Claude Paillé	poste 4817
	Julie Riendeau	poste 5811
	Sophie Perreault	poste 5818
▪ Psychologue :	Pascale Gagnon	poste 8063
▪ Surveillante :	Danielle Gervais	poste 5814
▪ Infirmière :	Jinny Lebreux	poste 5810
▪ Travailleuse sociale :	Isabelle Picard	poste 5815



Le code de vie à l'école du Tournant

L'engagement, la collaboration et l'ouverture aux autres sont les fondements principaux de notre code de vie. Le concept École-Milieu de vie est la philosophie qui inspire nos actions au quotidien pour faire de notre école un lieu dynamique, accueillant et humain. Une approche systémique centrée sur la personne, où l'élève est considéré dans sa globalité, en tenant compte des liens qui l'unissent à sa famille et à son environnement social et culturel.

Le respect de soi

- Utiliser un langage et des gestes respectueux et prendre ma place de façon positive
- Porter une tenue vestimentaire convenable dans un contexte scolaire ou un milieu de travail
- Tout vêtement et accessoire incompatible avec les valeurs véhiculées par l'école est interdit (images violentes, anarchiques, discriminatoires ou incitant à la consommation)
- Tout vêtement qui ne cache pas les sous-vêtements est interdit (par exemple : un vêtement transparent)
- Tout vêtement qui dévoile trop de peau du ventre, de poitrine, des fesses ou des cuisses est interdit

AUTORISÉ			NON-AUTORISÉ				
							
Manches courtes	Bretelles larges	Au-dessus du genou	Bretelles spaghetti	Dévoilant la poitrine	Dévoilant le ventre/fesses	Dévoilant les cuisses	Image non conforme

Le respect des autres

- Entretenir des relations harmonieuses avec les élèves et membres du personnel
- Éviter les gestes et commentaires irrespectueux, inacceptables ou déplacés
- Collaborer avec le personnel et me réajuster dès la première intervention
- Accepter les différences et m'adresser aux autres de façon adéquate

Le respect de l'environnement

- Ramasser mes déchets et ma vaisselle, jeter mes mégots dans les cendriers
- Prendre soin du matériel mis à ma disposition, respecter le mobilier, ainsi que l'établissement scolaire.

Le respect des lois

- Loi sur le tabac (loi 44, novembre 2015) : interdiction de fumer, de vapoter, de vendre ou de fournir du tabac à un mineur sur le terrain de l'école (même dans un véhicule privé) sous peine d'amende.
- Il est également interdit de consommer, d'être sous l'effet ou d'avoir en sa possession de l'alcool, du cannabis, un waxpen ou toutes autres drogues

Voici les trois indices d'engagement scolaire sur lesquels repose notre système d'encadrement :

ASSIDUITÉ

RENDEMENT

COMPORTEMENT



L'assiduité

**L'équipe-école s'attend à ce que l'élève admis à du Tournant soit présent à tous ses cours afin de favoriser la réussite de son projet scolaire.
Ainsi, le taux d'assiduité minimal attendu est de 80%,
et ce, mensuellement.**

- ❖ Le taux d'assiduité et de ponctualité étant des facteurs déterminants pour la réussite et la persévérance scolaire, les absences et retards de chacun sont étudiés lors de la première semaine de chaque mois. Cette analyse mensuelle, mise en perspective avec les autres facteurs d'engagement, est réalisée par la dyade (tuteur-éducateur) dans le cadre d'une intervention progressive individualisée.
- ❖ Si la situation ne s'améliore pas malgré les interventions réalisées, le dossier de l'élève sera soumis aux interventions de niveau 2 (équipe multi) et aux interventions de niveau 3 (direction). En l'absence d'une amélioration notable qui respecte le taux minimal d'assiduité, une fin de services à notre école (*pour l'année en cours ou définitive selon le cas*) pourrait avoir lieu.
- ❖ Gestion des retards : tout retard de plus de 25 minutes dans un cours devient une absence non-motivée. Comme toute autre problématique persistante, le cumul de retards fera l'objet d'une intervention progressive de la dyade.
- ❖ Selon les articles 17 et 18 de la loi sur l'instruction publique (L.R.Q 2012), **les parents sont responsables** de prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant fréquente l'école tous les jours. Lorsqu'un élève est absent, les parents sont responsables d'en informer l'école par téléphone (poste 5814) ou par courriel. L'école est responsable de décider si le motif donné justifie ladite absence (voir page 4).



Le rendement

L'équipe-école s'attend à ce que l'élève admis à du Tournant s'implique dans ses apprentissages et utilise les stratégies et ressources proposées afin de favoriser sa réussite. Ainsi, l'élève vise à maintenir un rendement scolaire à sa mesure et à suivre ses échéanciers.

- ❖ Plusieurs **types de cours** sont offerts aux élèves au volet scolaire à du Tournant :
 - Les cours semestrialisés (*sec 4 et 5 en un an*) tels que l'éducation physique et les différents cours d'arts;
 - Les cours annualisés (*de septembre à juin*) tels que la science, l'histoire, l'éthique et les différents cours optionnels;
 - Les cours de base tels que mathématique, français et anglais. Pour ces cours, les travaux formatifs demandés et les dates d'évaluations données doivent être respectées pour optimiser l'apprentissage. **Une gestion efficace des échéanciers est essentielle pour favoriser la réussite des matières de base en un an.** Si le niveau est complété en moins d'un an, l'élève commencera alors le niveau supérieur.
- ❖ Dans le but d'assurer une collaboration et une coopération des élèves avec les intervenants ainsi qu'un encadrement menant à la réussite, **l'élève doit être présent à sa rencontre de tutorat à chaque semaine avec son agenda et ses suivis-matières donnés par ses enseignants.** Grâce à cette approche, il aura l'accompagnement nécessaire pour organiser son travail scolaire, s'approprier des stratégies de travail efficaces, trouver des solutions aux obstacles rencontrés, discuter des objectifs et moyens de son plan d'intervention et plus.
- ❖ Voici un extrait important de nos normes et modalités d'évaluation :

“ En cas d'absence lors d'une évaluation ou de la remise d'un travail, l'école prévoit la modalité de reprise suivante : l'enseignant informera l'élève et son parent qu'une seule reprise sera donnée et qu'une absence à celle-ci entraînerait automatiquement la note 0% à cette évaluation.”



Le comportement

L'équipe-école s'attend à ce que l'élève admis à du Tournant, entretienne des relations harmonieuses avec le milieu selon les valeurs qui y sont véhiculées et se tienne à l'écart de toute situation reliée aux interdits du code de vie de l'école.

- ❖ **Considérant la vocation particulière** de l'école du Tournant qui doit faire preuve de rigueur dans le maintien d'un milieu d'apprentissage sécurisant et apaisant pour tous, chaque élève: utiliser un langage et des gestes respectueux, collaborer aux interventions, respecter son environnement, utiliser les services à sa disposition pour prévenir les problématiques et avoir une tenue vestimentaire convenable.
- ❖ **L'utilisation du cellulaire** et/ou de tout autre appareil électronique **est interdite pendant les heures de cours** à moins que l'enseignant ne l'autorise à des fins pédagogiques. L'écoute de la musique pendant les cours est interdite. Comme toute autre problématique persistante, le cumul de situations problématiques concernant l'utilisation du cellulaire fera l'objet d'une intervention progressive de la dyade.

Les interdits sont des délits graves qui vont à l'encontre de nos valeurs. Toute situation illégale sera déclarée aux policiers.

- Vente de drogue ou d'alcool
- Possession de drogue ou d'alcool
- Possession d'armes blanches ou d'objets jugés dangereux
- Toute activité criminelle (menace, vol, vandalisme, agression physique ou autre)
- Geste de violence, (cyber) intimidation, harcèlement, impolitesse grave

S'il un élève commet une infraction à l'un ou l'autre des interdits,
il sera suspendu à l'externe pour une période indéterminée.

La direction procèdera alors à l'étude du dossier. Selon l'évaluation du dossier, il y aura **signature d'un contrat*** ou **expulsion définitive** de l'école.

**le contrat est susceptible de se poursuivre l'année suivante*



Application du système d'encadrement

NIVEAU 3 : DIRECTION

Rencontres formelles d'évaluation du respect du contrat ou du plan d'encadrement N3

Signature d'un contrat à la suite d'une intervention découlant d'un interdit

Dossier soumis à la direction pour étude

Plan de services (si la situation le permet)

Plan de recommandations (si la situation l'exige)

Fin de services à l'école du Tournant ou orientation du dossier vers une autre ressource

Passation du dossier **au niveau 3**

Intervalle d'une durée indéterminée

Suspension externe / référence

Rencontre formelle / plan d'encadrement

Rencontres mensuelles d'évaluation du plan

Intervention liée aux comportements inacceptables

Rencontre bilan : révision de l'analyse des besoins, de la réponse aux interventions et clarification des enjeux

NIVEAU 2: EQUIPE MULTI

Passation du dossier **au niveau 2**

Intervalle possible (période de réflexion à la maison)

Référence à des services professionnels/autre ressource

Rencontre formelle pour la mise en place d'un cadre propice à l'amélioration du projet scolaire (plan de rétablissement dyade)

Communications régulières / collaboration avec les parents

Interventions du tuteur, de l'éducateur et de la dyade

Élaboration du plan d'intervention adapté (PIA)

Analyse continue/régulière des enjeux et des trois indices d'engagement scolaire

NIVEAU 1 D'INTERVENTION: DYADE (TUTEUR & TES)



Encadrement légal pour la lutte à la violence et à l'intimidation

LOI 56

Modification de la Loi sur l'instruction publique, loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école

Obligations et responsabilités de l'élève:

- Adopter un comportement empreint de civisme et de respect envers le personnel et envers ses pairs
- Contribuer à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire
- Participer aux activités de l'école sur le civisme, la prévention et la lutte contre la violence et l'intimidation
- Prendre des engagements s'il est l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de cet acte.

Les parents doivent:

- Prendre les moyens nécessaires pour que leur enfant remplisse son obligation de fréquentation scolaire
- Collaborer à la lutte contre la violence et l'intimidation conformément au plan
- Prendre des engagements si leur enfant est l'auteur d'un acte de violence ou d'intimidation en vue d'empêcher, le cas échéant, la répétition de cet acte.

Le directeur de l'école doit:

- Voir à la mise en œuvre d'un plan de lutte contre toute forme de violence ou d'intimidation
- Recevoir et traiter tout signalement et toute plainte concernant un acte de violence ou d'intimidation
- Informer les parents des élèves directement impliqués
- Informer les membres du personnel, les élèves et les parents des règles de conduite et des mesures de sécurité



Code de conduite sur l'utilisation des TIC

- J'utilise un langage respectueux et j'adopte un ton faisant preuve de civisme et de courtoisie.
- Je comprends que :
 - Le harcèlement sous toutes ses formes est **interdit** ;
 - La transmission ou l'accès à des contenus indécents ou pornographiques est **interdit**;
 - La transmission ou l'accès à des contenus à caractère raciste, haineux, injurieux, violent, diffamatoire, discriminatoire, etc. est **interdit**.
- Je prends soin du matériel que j'utilise
 - Je n'utilise pas les équipements informatiques ou de télécommunications à des fins commerciales (vente ou achat de biens ou services) ou illégales ;
 - Je ne modifie ni ne détruit les logiciels ou les données d'autrui ;
 - Je ne participe pas à des activités de piratage ou de sabotage des systèmes ou des réseaux informatiques.
- Je ne divulgue pas mes mots de passe et tout ce qui concerne ma vie privée.
- Je ne m'identifie pas et je ne fournis pas des renseignements personnels – les miens et ceux des autres. Je ne transmets pas de photos, de vidéos ou d'enregistrements audio.
- Je communique avec mon enseignant en utilisant l'environnement numérique d'apprentissage (courriel, Microsoft Teams, etc.) fourni par la commission scolaire.
- Je respecte les droits d'auteur en vérifiant si ce que je veux utiliser est libre de droits. Si c'est le cas, je cite la provenance des textes, des photos, des images et de la musique que j'utilise pour mes travaux.
- Je respecte les documents déposés dans un environnement collaboratif par un enseignant, un autre élève ou tout autre personne de la commission scolaire.
 - Je ne modifie/supprime/altère/approprié pas le contenu des documents collaboratifs.
- Je protège les renseignements personnels et toutes les informations que j'ai en ma possession sur d'autres personnes.
- Je ne publie pas des renseignements personnels, des photos, des vidéos et des enregistrements audio sans avoir obtenu l'autorisation des personnes concernées.
- Je dois avoir l'autorisation pour utiliser un appareil électronique (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) à l'école, que cet appareil m'appartienne ou non.



Directives en cas d'évacuation

- ❖ Au son de l'alarme, arrête toute activité, tiens-toi debout près de ton bureau;
- ❖ Si tu es proche d'une fenêtre, ferme-la immédiatement;
- ❖ Si tu es désigné par ton professeur pour assister des compagnons ou des compagnes, tu dois remplir cette tâche avec attention afin d'assurer leur sécurité et la tienne;
- ❖ Dès que ton professeur a indiqué la direction à prendre, sors du local à la file indienne, au pas, sans courir;
- ❖ Dirige-toi vers l'issue extérieure prévue, en évitant la bousculade;
- ❖ Marche rapidement mais en toute sécurité;
- ❖ Si tu es le premier élève qui parvient à la sortie, ouvre la porte et tiens-la ouverte jusqu'à ce que le dernier élève soit sorti;
- ❖ Une fois dehors, éloigne-toi de la bâtisse (environ 100 mètres) et rejoins les autres élèves de ton groupe autour de ton professeur et signale-lui ta présence;
- ❖ Demeure sur place avec ton groupe en attendant les directives.

Lors de l'évacuation

- Laisse derrière toi tes objets personnels;
- Ne te dirige jamais vers ton casier;
- Souviens-toi que lorsque les corridors sont enfumés, l'air est toujours plus pur près du plancher. Baisse-toi et donnez-vous la main ou tenez-vous par les vêtements jusqu'à ce que vous soyez hors de l'école.